

Compte Rendu du Conseil de la Vie Sociale du 27/06/2025

Madame Maryse Claudel, Présidente du conseil de la vie sociale, remercie les personnes présentes :

- ❖ Mme Geneviève Demange (Vice-Présidente du CCAS), M. Patrice Français (Directeur), Mme Marie Bouvet (secrétaire)
- ❖ Mme Anne-Marie Claudel, Mme Madeleine Mougel, Mme Michèle Morsink, Mme Lucienne Humbertclaude, Mme Andrée Theurillat, M. Henri Poirot, M. Gabriel Remy (résidents)
- ❖ M. Thimont et M. Clément (représentants des familles)

Sont excusés :

- ❖ Mme Maryvonne Crouvezier (Maire de La Bresse), Mme Marylène Boyé-Viard (cadre de santé), Mme Johanna Thocaven-Thevenin et Mme Sylvie Grassler (représentantes du personnel), Mme Ginette Amé (résidente), Mme Grandemange (représentante des familles).

M. Gabriel Remy est présent à l'assemblée ce jour afin de représenter Mme Ginette Amé. Nous lui souhaitons la bienvenue.

À la demande de la Présidente , aucune réclamation n'est soulevée concernant le dernier compte rendu, celui-ci est validé à l'unanimité.

Carport bâtiment 32 : Des travaux sont actuellement en cours, pris en charge par les Services Techniques Municipaux. La pose de l'enrobé est programmée pour le jeudi 3 juillet, suivie, la semaine suivante, de l'installation d'un carport en bois. Ce dernier, d'une superficie de 12 m², sera réalisé par un Établissement et Service d'Aide par le Travail (E.S.A.T.) de l'Association Vosgienne Sauvegarde Enfance Adolescence (A.V.S.E.A). Il s'agira d'un carport à toiture double pente, couvert de tuiles rouges, dont le coût s'élève à 6 224,98 €.

La municipalité, et plus particulièrement le service voirie, mérite d'être saluée pour les travaux préparatoires réalisés en amont. Leur intervention a permis d'assurer un terrain adapté et prêt à accueillir l'ouvrage dans de bonnes conditions.

Ce projet s'inscrit dans une volonté plus large d'aménagement qualitatif des espaces de l'EHPAD, en valorisant à la fois l'esthétique et la fonctionnalité. En collaborant avec un E.S.A.T., l'établissement soutient également l'insertion professionnelle de personnes en situation de handicap, renforçant ainsi son engagement en faveur de l'inclusion sociale.

→ Une fois le carport achevé, une réflexion sera engagée sur la réalisation, l'année prochaine, d'une table en bois. Celle-ci serait conçue avec un pied central afin de permettre un accès facilité aux personnes en fauteuil roulant, dans une logique d'accessibilité universelle et de convivialité partagée pour les résidents.

Store bâtiment 27 : Le store installé sur la façade du bâtiment 27 est équipé d'un système automatique censé détecter les intempéries (vent, pluie) et se refermer afin d'éviter tout dommage. Cependant, lors de l'orage survenu début juin, une violente rafale de vent soudaine n'a laissé aucun délai de réaction suffisant au mécanisme. Le store n'a donc pas pu se refermer à temps, entraînant la déformation du bras gauche de la structure. Une intervention a rapidement été programmée afin de remettre le store en état de fonctionnement. Les réparations ont été effectuées semaine 25 pour un montant total de 780 €.

Cet incident rappelle que, malgré les dispositifs de sécurité installés, certains aléas climatiques extrêmes peuvent dépasser les capacités de réaction des équipements, surtout lorsqu'ils se produisent de façon brutale.

Rappel du fonctionnement de la porte ouverte de l'établissement du 4 octobre 2025 : La dernière manifestation de ce type ayant eu lieu en octobre 2019, il semblait pertinent de réitérer l'expérience pour offrir au public une nouvelle occasion de découvrir les activités et les services proposés par notre établissement. Dans cette optique, les parties prenantes du projet avaient initialement fixé la date du samedi 4 octobre 2025 pour cette porte ouverte.

L'objectif principal de cet événement est de permettre aux visiteurs de mieux comprendre le fonctionnement de l'EHPAD et du SSIAD de La Bresse à travers des ateliers thématiques interactifs. Ces derniers seront l'occasion de découvrir la vie au sein de l'établissement, d'explorer ses différentes dimensions et de dialoguer directement avec les professionnels.

Parmi les ateliers proposés, les visiteurs auront l'opportunité de participer à des démonstrations pratiques, telles que :

- **Atelier de manutention** : pour mieux comprendre les techniques utilisées pour le confort et la sécurité des résidents.
- **Conférence sur la maladie d'Alzheimer** : pour sensibiliser à cette pathologie et ses impacts sur le quotidien des résidents et de leurs proches.
- **Atelier sur le diabète** : pour aborder la gestion de cette maladie au quotidien et l'importance du suivi médical.
- **Atelier de premiers secours** : pour apprendre les gestes qui sauvent et comprendre leur importance en milieu médicalisé.

Ces ateliers sont conçus non seulement pour observer mais aussi pour participer activement, poser des questions aux intervenants, et mieux appréhender le quotidien des résidents ainsi que les défis du fonctionnement de notre structure.

Malheureusement, en raison d'un agenda chargé, le Docteur Claude ne pourra pas être présent ce jour-là. Après concertation avec les différents partenaires, il a été décidé de reporter cet événement à 2026, probablement au mois de mars, afin de garantir la présence de tous les intervenants nécessaires et de proposer un programme aussi riche et complet que possible.

Point sur l'effectif des infirmiers : Suite au départ de Mme Elodie Perrin, infirmière, qui a quitté ses fonctions au 31 mai pour s'installer en secteur libéral, nous avons le plaisir d'accueillir Mme Lise Badonnel, recrutée en juin. Lise, personne dynamique et compétente, s'intègre rapidement et nous sommes convaincus qu'elle saura parfaitement s'adapter à son nouveau rôle et à son environnement de travail. À ce jour, notre équipe infirmière se compose de cinq professionnelles, avec le retour de Mme Cheyenne Bertrand depuis le 1er juin.

Cependant, le directeur tient à souligner que la situation actuelle est marquée par l'absence de huit agents, dont sept soignants, en arrêt de travail. Cette situation entraîne des surcoûts financiers significatifs, puisqu'il est nécessaire de maintenir le paiement des salaires des absents tout en recourant à des remplaçants pour assurer la continuité des soins.

Point financier sur l'EHPAD : Le directeur précise que pour élaborer un budget prévisionnel 2025 cohérent et soutenable, il est indispensable de s'appuyer sur une analyse rétrospective rigoureuse des exercices antérieurs. L'examen précis des données budgétaires et comptables des dernières années permet d'identifier les dynamiques structurelles de l'établissement, telles que l'évolution des charges de fonctionnement, la progression des recettes, ou encore la capacité d'autofinancement. Cette lecture en profondeur offre une assise solide pour anticiper les enjeux à venir, tout en intégrant les éléments de contexte actuels, marqués notamment par des tensions inflationnistes, des contraintes RH persistantes, et une pression croissante sur les dépenses publiques. Ce regard rétrospectif n'a rien de purement technique : il constitue le socle d'une prévision réaliste, évitant les projections mécaniques déconnectées du vécu de l'établissement.

Analyse rétrospective : L'analyse des charges de fonctionnement pour l'année 2024 fait ainsi apparaître une progression significative de + 254 570 € par rapport à N-1, qui s'explique par plusieurs facteurs largement étayés dans le rapport d'ERRD 2024. Les charges du groupe 1 (fournitures, énergie, fluides) ont progressé de 460 000 € à 482 000 €, soit une hausse de +5,6 %, reflet direct des coûts toujours élevés de l'énergie et des consommables. Toutefois, c'est le groupe 2 (charges de personnel) qui pèse le plus lourdement sur la trajectoire financière : les dépenses passent de 3 097 000 € à 3 370 000 €, soit + 6,3 %, conséquence de plusieurs éléments conjoncturels, mais désormais récurrents. Parmi eux, on note l'attribution exceptionnelle d'une prime de service en janvier, visant à stabiliser les équipes dans un contexte de forte tension sur les recrutements, ainsi que la poursuite de plusieurs arrêts longue maladie dépassant les 12 mois. À cela s'ajoute un turn-over accentué, générant des indemnités de fin de contrat non négligeables, même en cas de non-renouvellement à l'initiative des agents. Les charges du groupe 3 enregistrent également une hausse, quoique plus modérée (+32 000 €), notamment sur le poste 615 relatif à l'entretien et aux réparations, en nette augmentation (+53 %). Ce glissement est à rapprocher du vieillissement des équipements investis en 2012, et de leur coût de maintenance croissant. Par ailleurs, les charges financières (compte 66) demeurent élevées, à 122 500 €, pénalisées par la

remontée des taux d'intérêt affectant notre emprunt principal. Ce contexte financier tendu révèle une vérité structurante : la soutenabilité du modèle économique est fragilisée par une dynamique de charges difficilement compressibles, sur laquelle l'établissement ne peut agir qu'en réajustant ses produits, principalement à travers le tarif hébergement.

Prévisions budgétaires : Dans ce cadre, une revalorisation du prix de journée de +2,94 €/jour a été décidée au 1er janvier 2025, portant le tarif hébergement à un niveau compatible avec la couverture des charges à venir. Sur la base d'un taux d'occupation prévisionnel de 98 % (soit 32 650 journées), cette hausse générera un produit supplémentaire estimé à 96 000 €, ressource indispensable pour maintenir la qualité de la prise en charge et absorber les augmentations structurelles des coûts. Il ne s'agit pas ici d'une mesure opportuniste, mais bien d'une action de sauvegarde, permettant d'assurer la continuité des soins et le confort des résidents, dans un contexte où les besoins médicaux, psychologiques et sociaux deviennent de plus en plus complexes. Ce besoin de rééquilibrage financier se heurte toutefois à des contraintes structurelles persistantes, en particulier le GMPS. Ce dernier, figé depuis 2019 et reconduit à l'identique jusqu'en 2030, illustre de manière éclatante les limites d'un système de tarification devenu obsolète. Alors même que les besoins médicaux, psychologiques et sociaux de nos résidents ne sont en rien inférieurs à ceux des autres EHPAD, notre établissement continue d'être pénalisé par des indicateurs qui, au lieu de refléter la réalité du terrain, semble davantage conçu pour contenir artificiellement les dotations (pathos validé à 228 en mars 2025, est ce bien sérieux ?) Cette logique comptable, fondée sur des moyennes figées et des évaluations ponctuelles, nie la complexité croissante de la prise en charge en EHPAD et met en péril l'équilibre de structures qui, pourtant, assurent un service public essentiel. Ce gel, combiné à une revalorisation marginale de la tarification soins, place l'établissement dans une impasse financière préoccupante. Dans ce contexte, les recettes stagnent, voire régressent en euros constants, tandis que les charges augmentent mécaniquement. Ce décalage croissant est le principal levier de fragilisation de la trajectoire budgétaire. Ainsi, pour l'exercice 2025, les prévisions de charges s'établissent à : Groupe 1 : 498 675 € (+3,5 %) ; Groupe 2 : 3 448 000 € (+2,3 %) ; Groupe 3 : 805 377 € (+1.9%). Il est à noter que cette dernière évolution intègre une provision réglementée de 15 877 €, fléchée obligatoirement par la directive budgétaire du Conseil départemental

(0,50 €/jour x 31 755 journées prévisionnelles). Au global, les charges de fonctionnement augmentent de 110 850 € (+2,3 %) par rapport au réalisé 2024. En regard, les recettes prévisionnelles ont été ajustées pour l'Hébergement, en fonction de l'occupation prévisionnelle, pour la Dépendance, conformément à la décision tarifaire du Conseil départemental. Base reconductible au 1er janvier 2025, à laquelle j'ai appliqué un taux d'évolution de 1% en l'absence de notification à l'heure actuelle.

Questions diverses :

Information du directeur :

L'établissement passe en « plan bleu » en raison des fortes chaleurs annoncée en juillet. De fait, une tournée boisson sera mise en place également le matin 7/7 jours, et complètera la tournée de l'après-midi. Elle débutera à 9h00 à partir du mercredi 2 juillet et ce jusqu'au 31 août. Elle sera effectuée par les bénévoles des amis de La Clairie du lundi au vendredi (et je les en remercie vivement ainsi que la Présidente, Claudine qui organise le planning) et par les ASH le week-end.

M. Français aborde le futur départ en retraite de M. Manu Holveck, l'agent technique de l'EHPAD, en juillet 2026. Il indique que les recrutements débuteront en janvier/février. Compte-tenu de la multiplicité des tâches, une épreuve technique sera organisée pour les candidats.

M. Français indique que les Services Techniques Municipaux vont prochainement remettre en état et sécuriser la balustrade située au rez-de-jardin du bâtiment 27.

Questions des résidents et représentants des familles :

Mme Theurillat exprime une demande d'éclairage sur le panneau d'affichage du rez-de-chaussée du bâtiment 27.

→ M. Français approuve et transmettra la demande à l'agent technique.

Mme Humbertclaude est embêtée pour ouvrir sa porte de chambre lorsque la nuit est tombée, elle précise que l'éclairage est insuffisant voire inexistant.

→ M. Français indique que les couloirs sont équipés de spot « veilleuse ». Il se renseignera afin de voir si tous les spots fonctionnent, si les veilleuses les allument bien et accessoirement, s'il est possible de remettre un luminaire dans ce secteur qui semble moins exposé.

M. Henri Poirot exprime toujours des préoccupations concernant les « bouchons » à l'ascenseur, en raison des files d'attente fréquentes.

→ M. Français n'a pas de réelle solution à apporter car une quarantaine de résidents remontent en même temps pour un seul ascenseur ce qui engendre obligatoirement de l'attente.

M. Thimont trouve que la porte d'accès à la terrasse située entre la chambre 408 et 409 est difficile à manœuvrer ce qui génère des problèmes pour les résidents.

→ M. Français pense que le PVC des portes et la ferraille de la passerelle sont des matériaux qui peuvent « travailler » sous l'action des fortes chaleurs du moment, néanmoins, il peut aussi s'avérer nécessaire d'effectuer un réglage, l'information sera transmise à l'agent technique.

Le prochain Conseil de la Vie Sociale se tiendra le 03 octobre 2025 à 14h30

Lu et approuvé.



MARYSE CLAUDEL